
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**U2. NOTE EXPLICATIVE****Objectifs**

Le projet présenté concerne l'extension de l'école fondamentale pour l'accueil de 200 élèves supplémentaires dans des structures adaptées à l'enseignement de type 2. Il intègre également la construction d'une nouvelle cuisine et d'un restaurant pour offrir des installations modernes respectant les normes d'hygiène alimentaire et de sécurité applicables dans le cadre de l'enseignement spécialisé.

Les hypothèses de mise en place du projet ont été développées avec les utilisateurs dans le cadre du Masterplan du 06/06/2016.

Ce travail a permis de définir la structure spatiale des fonctions à intégrer et les relations entre ces différentes fonctions : Réorganisation du bâtiment principal (aile A) pour l'accueil des primaires et secondaires de types 6, 7 et 8 ;

Regroupement des élèves du secondaire de forme 2 dans le bâtiment rénové (aile B') ;

Regroupement de la section maternelles et des primaires de type 2 dans le nouveau bâtiment (aile B'')

Les fonctions communes s'articulent autour de l'esplanade de l'entrée principale.

On retrouve ainsi le réfectoire tartines et le restaurant d'une part et les salles de sport d'autre part, accessibles à toutes les sections depuis l'agora.

Éléments de programmation

La programmation des nouveaux bâtiments a pu être dégagée sur base d'une réflexion globale menée dans la perspective d'une population future de 550 élèves.

Une programmation plus détaillée des locaux a été abordée avec les utilisateurs en vue de définir les besoins spécifiques à chaque fonction. Les éléments de programmation ainsi définis ont été intégrés au projet.

Le regroupement des autres activités dans les bâtiments existants donnera lieu à des réaffectations internes qui ne font pas partie du projet.

Parti architectural

La mise en place des nouvelles structures visent à donner une nouvelle image à l'Institut.

Nous proposons de créer une nouvelle entrée qui recentre les différentes sections autour d'un espace d'accueil, que nous nommons l'agora, autour duquel s'articulent les principales entités.

Pour chaque bâtiment, un seul point de contact et 3 pôles distincts conformément au souhait des utilisateurs de distinguer les fonctions.

Le choix a été fait d'implanter la nouvelle école au niveau de l'aile A existante de façon à assurer une circulation de plain-pied entre les bâtiments principaux. Les salles de sport ont été regroupées au niveau de la salle existante et sont accessibles par une rampe.

La bâtiment B en contrebas est accessible depuis la rue intérieure du nouveau bâtiment mais également via une rampe depuis l'agora.

La nouvelle école fondamentale s'adosse à l'aile B et se développe le long d'une rue intérieure associant les différents volumes.

Celle-ci se développe sur deux niveaux autour d'espaces de récréation différenciés. Le choix du gabarit assure une bonne intégration dans le quartier résidentiel.

Par ailleurs, le volume développé pour accueillir la salle de sport s'adosse à la salle (aile C') dans le souci de regrouper les fonctions.

Ce volume est traité de façon à limiter l'impact sur le quartier :

La salle de sport vient en porte-à-faux sur une galerie d'accès ainsi couverte menant à l'agora, de sorte que le volume de grande hauteur est en retrait côté rue de Dilbeek pour offrir un gabarit limité à 1 niveau vis-à-vis des riverains.

Accessibilité et circulations

Le site est actuellement accessible depuis l'unique entrée rue de Dilbeek, souffrant de problèmes d'engorgement et de manœuvre.

Nous avons créé différents accès permettant une meilleure ségrégation des flux :

Accès des bus (A) :

Une drève est créée sur le site, parallèlement à la rue Pauwels, pour assurer la fluidité du trafic des bus par rapport au quartier ; celle-ci est réservée à la prise en charge des élèves pour permettre le débarquement des enfants en toute sécurité.

Les grilles sont ouvertes aux heures d'affluence ; le reste du temps, l'accès à la drève est contrôlé par vidéo-parlophonie ou par badge pour les véhicules autorisés.

Les parents déposent leurs enfants à la grille à l'entrée principale ; en dehors des heures, le campus est accessible sur demande ou sur rendez-vous, sous le contrôle du poste d'accueil via un système de vidéo-parlophonie.

Accès du personnel :

Le personnel dispose de badges pour accéder au campus ; l'accès se fait soit par l'entrée principale, soit par la rue de Dilbeek.

Des emplacements de parking supplémentaires sont prévus en abords le long de la drève des bus en prévision de l'augmentation des besoins.

Accès logistique (C) :

Celui-ci se fera toujours par la rue de Dilbeek ; la fréquentation de cette entrée sera réduite dès lors qu'il n'y a plus de bus ni de livraisons pour la cuisine ;

La nouvelle cuisine disposera d'un accès logistique lia la drève des bus.

Accès pompiers (A-C) :

Les véhicules d'intervention ont déjà un accès vers les bâtiments existants via l'entrée actuelle vers la cour arrière. Pour les nouveaux bâtiments, la drève des bus doit rester accessible aux pompiers et ne peut donc pas servir au stationnement permanent de véhicules.

Sécurité et compartimentage

Les mesures de contrôle d'accès ont été prises en compte tant pour les entrées du site que pour celle des bâtiments. Ces différents points sont connectés à la détection incendie (voir note technique Electricité).

Une détection anti-intrusion est également prévue dans les couloirs.

La qualification des bâtiments a été soumise à l'avis des pompiers car elle est déterminante pour la façon dont les normes sont appliquées (A.R. de 1994 – révision de 2012 / NBN S21-204).

L'ensemble "bâtiment bas" comprend les bâtiments existants de faible gabarit (aile B' et C') et les nouvelles constructions (aile B'', agora, aile C'') et est considéré comme un seul bâtiment ; recoupé en compartiments de maximum 1000 m² (suivant la NBN S21-204).

Le bâtiment A constitue un bâtiment séparé réputé bâtiment moyen.

La connexion entre les deux ensembles se fera par un sas EI 60 et des portes EI 30.

Pour les façades en vis-à-vis éloignées de moins de 8 mètres, une des parois présentera une résistance au feu REI 120 (A.R. de 1994 – art. 1.3).

Les mesures de détection, d'alerte-alarmer et de défense contre l'incendie ont été intégrées au projet.

Planning prévisionnel

Le début des travaux est prévu au 2^e semestre 2019. Le planning des travaux est estimé à 420 jours calendriers.